
FSMA_2015_03 du 2/02/2015

Intermédiaires dont l'inscription est radiée ou expire d'office

Champ d'application:

Les intermédiaires d'assurances et de réassurance et les intermédiaires en services bancaires et en services d'investissement.

Résumé/Objectifs:

Mettre fin le plus rapidement possible à la poursuite d'actes d'intermédiation avec des intermédiaires dont l'inscription a été radiée ou a expiré d'office.

Lorsque la FSMA constate qu'un intermédiaire ne fonctionne pas en conformité avec les dispositions légales, elle identifie ces manquements et impose un délai dans lequel il doit être remédié à la situation constatée. S'il n'est pas donné suite à cette injonction, la FSMA procède à la radiation de l'inscription de l'intermédiaire concerné au registre ou prend acte de l'expiration d'office de son inscription.

La fin de son inscription entraîne pour l'intermédiaire concerné l'interdiction d'encre encore exercer l'activité d'intermédiation réglementée et de porter le titre. Le non-respect de cette interdiction peut donner lieu, à l'égard de l'intermédiaire concerné, à des sanctions pénales et administratives ainsi qu'à l'imposition d'astreintes.

Les entreprises réglementées, de leur côté, ne peuvent faire appel à des intermédiaires qui ne sont pas (ou plus) inscrits au registre.

La FSMA demande aux entreprises réglementées d'être particulièrement attentives à ce sujet et de mettre fin à toute forme d'intermédiation avec l'intermédiaire concerné dès le moment où la fin de son inscription est rendue publique par la FSMA.

Afin d'accroître la visibilité des cas dans lesquels la FSMA a procédé à la radiation de l'inscription d'un intermédiaire ou a pris acte de l'expiration d'office de son inscription, il sera dorénavant fait mention de ces cas dans un nouvel onglet sur le site web de la FSMA, appelé "Removed by FSMA", qui a été ajouté dans les listes détaillant les mouvements intervenus dans le registre des intermédiaires.

Ces listes peuvent être consultées sur le site web de la FSMA sous la rubrique "Intermédiaires - Listes" et sont actualisées chaque semaine.